

DEMANDEUR : VOUS DEVEZ LIRE, IMPRIMER ET SIGNER LA PRÉSENTE ATTESTATION ET PAR LA SUITE, APPORTER L'ATTESTATION SIGNÉE LORSQUE VOUS VOUS PRÉSENTEZ AU BUREAU DE VOTRE PRÊTEUR/COURTIER HYPOTHÉCAIRE POUR DEMANDER VOTRE PREMIER PRÊT HYPOTHÉCAIRE ASSURÉ.

Attestation, consentement et avis de confidentialité dans le cadre du programme IAPP

1. Chaque demandeur et(ou) caution soussignés dans le cadre du programme d'Incitatif à l'achat d'une première propriété (« IAPP ») (collectivement et individuellement, le « demandeur »), atteste et confirme au **gouvernement du Canada et à la Société canadienne d'hypothèques et de logement** (l'« administrateur du programme »), en sa qualité d'organisme administrant le programme IAPP, que le demandeur a lu l'Incitatif offert dans le cadre du programme IAPP (l'« Incitatif »), a communiqué avec l'administrateur du programme pour obtenir des réponses à ses questions et comprend et respecte les exigences d'admissibilité à l'Incitatif offert au titre du programme IAPP après avoir examiné la trousse d'information du programme IAPP.
2. Chaque demandeur autorise son prêteur hypothécaire (le « **prêteur assuré de premier rang** ») à lui apporter le concours de ce dernier pour demander l'Incitatif.
3. Chaque demandeur consent à ce que le prêteur assuré de premier rang recueille et divulgue à l'administrateur du programme et aux fournisseurs de services de celle-ci ses renseignements personnels nécessaires à sa demande relative au programme et à l'Incitatif. Chaque demandeur consent de plus à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ces renseignements personnels par l'administrateur du programme aux fins énoncées dans l'avis de confidentialité ci-dessous.
4. Chaque soussigné reconnaît que le présent document d'attestation et de consentement sera rédigé en français. Each undersigned has agreed that this attestation and consent will be drafted in the French language.

En date du _____ 20 _____ .

Signée : _____

Nom du demandeur en caractères d'imprimerie: _____

Signée : _____

Nom du demandeur en caractères d'imprimerie: _____

Signée : _____

Nom du demandeur en caractères d'imprimerie: _____

Signée : _____

Nom du demandeur en caractères d'imprimerie: _____

Signée : _____

Nom du demandeur en caractères d'imprimerie: _____

Signée : _____

Nom du garant en caractères d'imprimerie: _____

Signée : _____

Nom du garant en caractères d'imprimerie: _____

Programme d'Incitatif à l'achat d'une première propriété Avis de confidentialité

Les renseignements personnels que vous fournissez à votre prêteur hypothécaire et qui sont transmis à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL »), en sa qualité d'administrateur du programme Incitatif à l'achat d'une première propriété (le « programme ») (l'« administrateur du programme »), dans le cadre de votre demande relative au programme, sont recueillis conformément à la *Loi nationale sur l'habitation* et à d'autres lois applicables dans le but de déterminer votre admissibilité à l'Incitatif au prêt hypothécaire avec participation à la mise de fonds pour l'achat d'une première propriété (l'« Incitatif ») aux termes du programme, ainsi que de faire progresser et d'administrer ce programme.

La participation au programme est volontaire. Le refus de fournir vos renseignements personnels pourrait se traduire par le rejet de votre demande. Les renseignements personnels recueillis seront utilisés par l'administrateur du programme, les assureurs hypothécaires, les fournisseurs de services et toute autre partie qui aide l'administrateur du programme à administrer le programme, y compris First Canadian Title (à titre de fournisseur de services), ainsi que Canada Guaranty et Genworth Financial (à titre de fournisseurs d'assurance prêt hypothécaire).

Vous reconnaissez que les renseignements soumis à l'administrateur du programme peuvent être utilisés et échangés aux fins suivantes : i) évaluer votre admissibilité au financement demandé; ii) analyser les politiques et les recherches s'y rapportant; iii) administrer et évaluer le programme; iv) pour l'utilisation par l'administrateur du programme et le gouvernement du Canada aux fins décrites dans la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada); et v) protéger l'administrateur du programme contre les erreurs et la fraude. L'administrateur du programme est autorisé à traiter et à stocker ces renseignements et à les mettre à la disposition de ses employés et des autres personnes engagées par l'administrateur du programme, à des fins d'évaluation de votre admissibilité au financement demandé, de l'administration du programme et de la collecte de données analytiques. Si certains des renseignements sont modifiés ou deviennent inexacts, vous devez en aviser promptement l'administrateur du programme.

Le présent document continuera d'exister après le remboursement de l'Incitatif et la cessation de la convention de prêt et l'hypothèque s'y rapportant.

L'administrateur du programme est déterminé à protéger la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels qu'elle détient en respectant les exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* concernant la gestion des renseignements personnels. En transmettant à l'administrateur du programme vos renseignements personnels aux fins du programme, vous consentez à ce que celle-ci recueille, utilise et divulgue vos renseignements personnels en stricte conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les renseignements personnels recueillis par l'administrateur du programme aux fins du programme d'Incitatif à l'achat d'une première propriété peuvent être consultés dans la publication Info Source de la SCHL sur le site Web sur www.cmhc-schl.gc.ca/en/about-cmhc/corporate-reporting/transparency/access-to-information-and-privacy-protection de celle-ci dans le fichier de renseignements personnels suivant :

- Programme d'Incitatif à l'achat d'une première propriété, SCHL PPU 175

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* accorde aux personnes certains droits d'accéder à leurs renseignements personnels administrés par l'administrateur du programme, de les faire corriger et de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée concernant le traitement des renseignements personnels par l'administrateur du programme. Vous pouvez adresser vos questions, commentaires, préoccupations, demandes de renseignements personnels ou plaintes au Bureau de l'accès à la l'information et de la protection des renseignements personnels de l'administrateur du programme ou encore visiter son site Web sur www.cmhc-schl.gc.ca/fr/about-cmhc/corporate-reporting/transparency/access-to-information-and-privacy-protection.